

# PROTOCOLE URSTB-F DESTINÉ AUX CLUBS EN VUE DU DÉCONFINEMENT (18/05/2020).

*Définition des règles strictes à appliquer dans les clubs de tir afin d'assurer la reprise des activités après accord des autorités fédérales compétentes.*

## **ACTUELLEMENT NE CONCERNE QUE LES DISCIPLINES A FEU DANS LES STANDS OUTDOOR & CLAYS**

### **CADRE LÉGAL**

Actuellement, les activités physiques et de plein air sont autorisées avec maximum deux autres personnes, en plus de celles qui vivent sous le même toit, à condition que les règles de distanciation sociale soient strictement respectées.

Cependant, l'accès aux vestiaires, douches et cafétérias est toujours interdit. Cette extension implique que :

- **Le membre se déplace individuellement en voiture vers son club, pas de co-voiturage.**
- Le sport individuel applique la distanciation sociale d'1,5 M visant la limitation des contacts, tant dans le nombre que la durée.
- L'horeca, les vestiaires et les toilettes restent fermés.
- Le tir se pratique uniquement au sein de son club d'affiliation principale.
- Aucune compétition n'est organisée jusqu'à nouvel ordre et dans l'attente des dispositions fédérales.

### **DISPOSITIONS PRÉALABLES**

- Le tireur restera chez lui s'il présente les symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuement, toux légère, température supérieure à 38° ou si un membre de leur famille présente ces symptômes; ou s'il a été en contact les 15 jours précédents avec une personne présentant ces symptômes.
- **Le tireur devra se présenter à son club uniquement après un réservation horaire précise auprès du responsable du club.**
- **Il arrivera porteur d'un masque nez-bouche qu'il ne pourra enlever qu'après avoir regagner son véhicule.**
- La prise de la température, à distance, sera effectuée sur chaque tireur avant l'accès au club.
- Le port de lunettes est déjà recommandé en dehors de l'épidémie.
- Le parking devra être aménagé afin de ne pas faciliter le contact entre les membres.
- **Le tireur se présentera un quart d'heure avant son heure de tir – il attendra dans sa voiture et évitera les contacts, saluera de loin les autres membres, aura pris ses dispositions préalables pour éviter le passage aux sanitaires.**
- Il prendra soin d'apporter du gel hydro-alcoolique ou autres moyens de désinfection (lingettes).
- Le tireur suivra les instructions de son club pour se rendre à son pas de tir, pour sa préparation, sa séance de tir et la manière de quitter le pas de tir et le stand.
- **Il quittera le club immédiatement après sa séance, sans s'attarder et se tiendra à distance de minimum 1,5 M des autres membres.**
- **Dans le cas où un montant doit être acquitté (tir aux clays), il sera acquitté soit au préalable, soit par carte bancaire – pas de paiement en espèces.**
- Le défibrillateur devra rester accessible à tous.

- Le club devra organiser des plans de tir selon ses infrastructures propres (stands et nombre de lignes de tir) avec des heures de passage prévues (style concours et championnats).
- Un temps limite sera défini, un maximum d'une demi-heure par séance, afin de faciliter la rotation des tireurs.
- Un seul commissaire de tir sera présent sur le pas de tir, il sera protégé au mieux, masque nez-bouche, gants et dans le cas contraire se lavera les mains très régulièrement au savon ou au gel hydro-alcoolique.
- les règles habituelles de sécurité en cas d'enrayage ou d'incident de tir resteront évidemment de stricte application.
- Les initiations de nouveaux membres et entraînements dirigés ne sont pas encore autorisés pour le moment.

De toute façon, les stands seront aménagés afin de visualiser rapidement les pas de tirs inutilisables (rubalises /pas de chaises, etc...)

**Pour le tir aux clays, une distance de 2 m. sera respectée entre les tireurs et maximum 3 tireurs par planche au lieu de 6.**

### **MATÉRIEL**

- Chaque tireur apportera son propre matériel, outre ses armes, ses munitions et protections auditives et tout le matériel utile à la pratique de son sport.
- La location d'armes, la vente de munitions, le prêt de protection ou autre accessoire est interdit.
- Le maximum de mobilier, accessoires, poubelles sera enlevé ou rendu inaccessible aux membres.

### **HORECA – SECRETARIAT**

- La restauration (bar-terrasse, salle de réunion, de cours...) sera fermée au public.
- Le secrétariat et bureaux administratifs sont inaccessibles.
- Le club affichera clairement les directives et les règles d'hygiène tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses installations.
- Le club spécifiera le nombre de personnes maximum autorisé dans l'enceinte du club.
- Les accompagnants et invités ne sont pas tolérés.
- Des distributeurs de gel désinfectant seront à disposition des membres au sein des installations.
- Des marques sur le sol à 1,5 M seront posées pour aider à la distanciation sociale.
- Le club s'assurera que les points de contact par les membres soient nettoyés toutes les heures (terminal, poignées de portes, etc...)
- Une personne, au sein du club, sera désignée « responsable Corona ». Elle supervisera la mise en place et le respect du protocole, pourra renvoyer toute personne ne respectant pas les consignes ou présentant les symptômes du virus.

